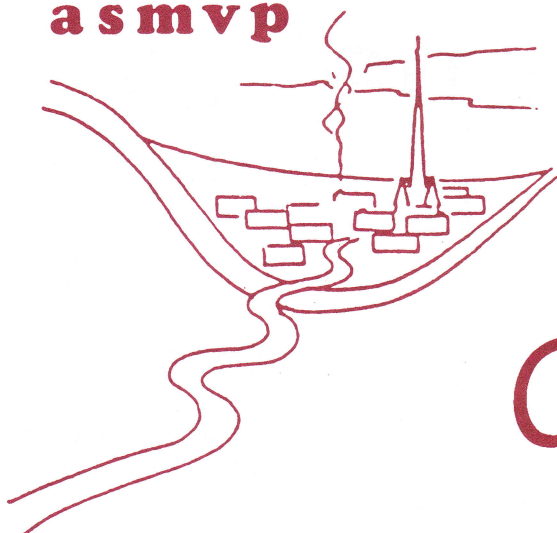




*“Le patrimoine
c’est autre chose
que le bien lui-même”*

Où en est-on ?

EDITO

Pour Jouy, notre village

Beau
de son environnement protégé
de son caractère sauvegardé
Riche
de la diversité de ses habitants
dans le respect et la
compréhension mutuelle
Lieu d'expression et d'échange
où chacune et chacun
selon son désir
y trouvera ce qu'il
y cherche
Y donnera
à sa mesure
selon ses compétences
au service
de tous

Meilleurs vœux 1992

Le Président,
Jean Denneville

Plateau de Saclay

Révision du SDAURIF

(Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile de France)

L'avant projet est publié, le projet définitif doit aboutir fin 1992. L'état des bouleversements est toujours, hélas, celui que vous avez pu constater lors de la présentation des documents en mairie et à la ferme de Viltain, l'été dernier. Le plateau agricole perdra ainsi 750 ha au profit d'un "technopole" de 15000 salariés, de routes et autoroutes de transit, le tout assorti de 13000 logements à insérer pour les 4/5^e dans les vallées. Le Syndicat intercommunal (SIPS) réunissant les communes concernées, maître d'œuvre de la révision, va ainsi au delà des suggestions faites au départ par l'Etat.

Suite p. 2

LIRE AUSSI : Le domaine Pasteur, page 2 - Le domaine St Marc, p. 3 - Contre l'oubli, p. 4

LE CENTRE

Un coup de baguette magique et la ligne de chemin de fer se trouve soudainement effacée dans la traversée du centre ville. Un second effet magique peut très bien, à son tour, effacer une partie du patrimoine municipal acquis, pour un peu que le magicien soit un promoteur averti. Nous préférons rester à l'écoute de la population qui souhaite voir se réaliser à court terme des projets pour le bien être et au service des jovaciens.

Nous sommes en mesure de proposer un projet chiffré, établi sur des bases solides, pour la réalisation de locaux associatifs à l'emplacement, et autour, de l'ancienne école maternelle, terrain restant encore disponible. Nous vous en ferons le descriptif dans les tous prochains mois.

Nous suivons de près la procédure engagée pour l'affectation à venir de l'hospice Sainte Suzanne et des terrains attenants.

Tout en conservant l'aspect architectural qui caractérise les chais Marteau, ceux-ci doivent trouver une affectation qui ne nuise en rien aux intérêts locaux. Nous avons approuvé la motion adoptée par le Conseil Municipal. Nous lui avons fait part de notre soutien.

Le plan d'aménagement du centre de Jouy doit être débattu au moyen de la concertation.

Plateau de Saclay (suite) B 12

Transformée en A 126 (liaison A12-A6), elle empruntera vraisemblablement le tracé au nord du plateau avec passage en viaduc sur les sources de la Bièvre. N'oublions pas, en complément, le projet de bouclage de l'A 86 ouest qui, venant de Rueil, s'effectuerait vers le Pont Colbert ; en partirait une A87 qui, passant par le Petit-Jouy, rejoindrait la D938.

Z.A.C. de Villaroy

A l'ouest du plateau, elle illustre la légèreté avec laquelle une implantation industrielle (plusieurs milliers de salariés : Renault, Thomson,...) peut être acceptée : l'étude d'impact sur l'environnement, notamment hydrologique, n'a pas été réalisée ! Une procédure de recours est engagée.

Elections cantonales

L'Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay demande à ses adhérents, dont nous sommes, d'intervenir auprès des candidats afin qu'ils donnent clairement leur position sur tous les sujets évoqués ci-dessus.

GEORGETTE BAUDIN,
SIMONE JULIEN
JACQUELINE WEBER,

trois membres de notre association,
nous ont quittés en 1991.

Nous en éprouvons
une profonde tristesse.

Le Domaine Pasteur

Vous avez dit " Concertation !... "

Fidèles à notre ligne de conduite, cette année encore, nous avons cherché le dialogue avec la municipalité. Nous avons rencontré, à titre personnel, trois de ses membres. Contrairement à ce que nous espérions, ces échanges n'ont pas, à ce jour, débouché sur la concertation attendue.

Dans l'attente des réunions de travail envisagées que nous appelons toujours de nos vœux, nous avons mis au point des projets d'aménagement du Domaine

Les projets de l'A.S.M.V.P.

• RÉNOVATION DE L'ESPACE SITUÉ EN BORDURE DU CHEMIN DU VALLOT.

Nous privilégions la création d'un chemin bordé d'arbres et d'arbustes d'ornement reliant le château de l'enclos des Metz (lieu de vote) au "Potager". Le coût de réalisation est de 300 000 F avec possibilité de subventions du Conseil Général de l'ordre de 75 %.

• AMÉNAGEMENT DU "POTAGER" * EN AIRE DE JEUX ET DE REPOS comprenant entre autres : portique d'équilibre en bois, cadre à grimper, tables... le tout s'inscrivant dans un site privilégié (cf. croquis ci-contre).

Son coût est de 85 000 F TTC avec possibilité de 75 % de subvention versée par le Conseil Général.

Ce projet répond à trois préoccupations :

- intégrer cette partie du Domaine à l'ensemble du Parc ;
- conserver le "Potager" dans la propriété communale pour préserver l'intégralité du Domaine ;
- compléter l'aire naturelle d'activités et de jeux des enfants du Centre Aéré et des écoles.

Il présente l'avantage de ne pratiquement rien coûter au budget communal.

La réalisation de ces deux projets complémentaires agrémenterait et rendrait encore plus accueillant l'ensemble du Domaine.

Nous avons transmis le détail de ces deux propositions au Maire, aux 14 membres de la commission d'urbanisme et aux associations concernées par l'utilisation du Domaine Pasteur, le 29 juin 1991.

Courant juillet, la mairie transmettait avec avis favorable la demande de permis de construire sur le "Potager".

LE PROJET APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ.

4 maisons de luxe sur le "Potager".

La municipalité persiste à vouloir vendre 2975 m² de terrain dit "le Potager" pour la somme de 2 800 000 F, (le montant d'environ 3 mois de taxe professionnelle) à un promoteur "France-Construction", filiale du groupe Bouygues, déjà constructeur de l'école maternelle Jacques Toutain et du nouveau musée de la Toile de Jouy. La demande de permis de construire prévoit la construction de 4 maisons de luxe.

La demande d'autorisation de défrichement pour l'abattage d'arbres adultes a été votée par 20 conseillers municipaux et refusée par 9 conseillers d'opposition. Elle a été transmise à la D.D.A.

NOUVEL APPEL

A la municipalité :

Il est encore temps de protéger l'intégralité du domaine communal et de travailler à le mettre en valeur comme le souhaitent les Jovaciens.

Aux jovaciens :

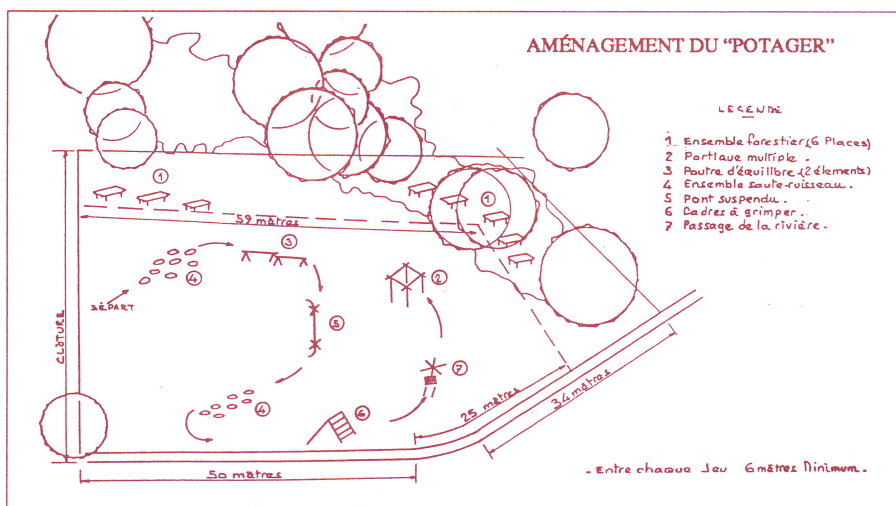
Pour affirmer ou confirmer ce choix, signez et retournez le papillon ci-contre à l'A.M.S.V.P. 10 rue Dallery à Jouy

NOTRE POSITION, ŒUVRER POUR L'ESSENTIEL : *Ce domaine doit demeurer intégralement propriété communale*

Depuis un siècle, les différents propriétaires ont su conserver intacte cette propriété. Seule une parcelle a été utilisée pour édifier la chapelle suite à un accord passé entre l'Institut Pasteur et l'Evêché.

Si, comme le prétendent des responsables municipaux des besoins en trésorerie se font actuellement sentir, nous suggérons par exemple, lors de l'établissement du budget primitif de 1993 :

- de différer un programme d'investissement pour un montant équivalent ;
- d'alléger certaines charges ;
- de vendre la maison donnée à la municipalité par les promoteurs de l'îlot Jeanne d'Arc (pour la remercier d'avoir autorisé la transformation du program-



Or, l'opération immobilière envisagée introduirait une enclave privée dans un domaine communal et en détruirait l'unité

Cela est possible car le mo-

bile financier n'est plus fondé, c'est une question de choix d'utilisation du terrain. La vente du Potager avait été envisagée lorsque les revenus de la taxe professionnelle de Jouy n'étaient que de 3 millions de Francs par an. Ils atteignent aujourd'hui 10 millions de francs par an. Plusieurs membres du groupe du Maire et de ses proches conviennent en privé, que les choix de politique communale n'ont pas à être dictés par des considérations financières et que la seule vraie question est de savoir ce que l'on veut faire.

me locatif en programme d'accession à la propriété).

Ces mesures permettraient de supprimer la ligne budgétaire relative à la vente du "Potager".

Il suffit donc de le vouloir.

* Potager : jardin potager, situé à proximité du Château de la Garenne des Metz, utilisé successivement par Marguerite Bourget, le professeur Albert Calmette, l'Institut Pasteur et par les employés municipaux de Jouy.

La partie Est du Domaine Pasteur, (dont le "Potager" est partie intégrante) a été achetée à l'Institut Pasteur le 29 août 1979 par la Municipalité de Jouy, sous le mandat de Jacques Toutain pour la somme de 2 354 000 F dont 1 000 000 F à la charge de la commune.

Echange de chemins sur le Domaine Saint Marc

Lors de l'enquête publique ouverte du 2 au 17 décembre 1991, de nombreuses personnes se sont déplacées à la mairie pour donner leur avis sur l'échange dû au déclassement et classement des chemins ruraux du domaine Saint Marc.

Cette opération est rendue nécessaire par l'implantation d'un golf.

Plusieurs tentatives de rentabilisation du secteur ont transformé ce site.

Le "saut du loup" en particulier a été complètement défiguré par une décharge d'une part, par les manoeuvres d'engins de travaux publics d'autre part.

Par contre, un peu plus au nord, le long du CR 26 que nous avons fait redécouvrir, la création de deux étangs de pêche le long du ru Saint Marc a révalorisé l'aspect du paysage.

En créant le circuit vert n°4, des membres de notre association ont permis la redécouverte de ce très joli vallon.

Le golf privé, à condition qu'il s'avère suffisamment rentable, ne devrait pas nuire à l'environnement classé non constructible, protégé par le présent plan municipal d'occupation des sols. Par contre en cas de faillite de ce golf, des garanties doivent être données afin qu'aucune révision du P.O.S. ne puisse intervenir pour satisfaire un quelconque appétit immobilier.

La municipalité semble s'associer à l'aménagement des nouveaux chemins en complétant le travail d'information des usagers et le balisage effectués voilà quelques années par des membres de l'actuelle A.S.M.V.P.

Nous restons vigilants pour que rien ne soit entrepris qui dénaturerait cet endroit charmant réservé à la promenade.



Madame, Mademoiselle, Monsieur, Famille.....

Adresse :

soutient l'action menée par l'A.S.M.V.P. en souhaitant que les élus revolent leur position, ne vendent pas le "Potager" afin de transmettre intacte aux générations à venir cette magnifique propriété Pasteur dont la municipalité actuelle n'est que dépositaire.

A Jouy-en-Josas, le..... Signature (s)

MARCHE DES FERMES du Plateau de Saclay

Cette journée du 22 septembre, malgré un temps médiocre, a connu un grand succès. Une bonne centaine de personnes, qui, à pied où à vélo ont pu parcourir la plaine et visiter les fermes où nous avons toujours été très bien accueillis. Les explications données par les fermiers sur l'histoire de leurs domaines, sur l'évolution des techniques, sur la reconversion de certaines activités ainsi que sur l'avenir - qu'ils envisagent avec un certain optimisme - ont été fort passionnantes.

Depuis cette journée, nous avons appris avec stupeur le décès de M. Nicolardot qui nous avait accueillis à la ferme de Favreux. Nous adressons nos condoléances à sa famille.

ADHÉREZ À L'A.S.M.V.P.

Nom

Prénom.....

Profession

Adresse

Téléphone

adhère à l'A.S.M.V.P.

en tant que membre *

et verse la cotisation annuelle de

pour l'année 1992

(chèque à l'ordre de A.S.M.V.P.)

Signature

*Cotisation : membre actif : 55 F

membre bienfaiteur : 250 F

LE MUSÉE DE LA TOILE
DE JOUY (musée Oberkampff) a été créé en 1976 par la Municipalité de Jouy-en-Josas à l'instigation de Jacques Toutain maire de 1970 à 1985 (décédé brutalement le 1.09.85 à 56 ans). homme cultivé, il a travaillé à faire connaître aux jovaciens les personnalités illustres de leur village. Dans ses recherches, il fut secondé par Josette Brédif, conservateur du musée. Les souvenirs collectés rappellent la création puis l'exploitation de la fameuse "Toile de Jouy" par C.P. Oberkampff (1738-1815). La notoriété de notre village date de cette époque.

Les 300 m² utilisés au rez-de-chaussée du château de Montebello devinrent vite trop petits pour exposer les richesses amassées (dons et acquisitions). Le musée a abrité ce patrimoine historique et artistique jusqu'en avril 1991.

En 1986, la décision fut prise de transférer le musée dans le château de l'Eglantine, acquis par la commune le 10.10.1979 pour 400 000 F. Le 28.11.1991, Monique Le Saint, maire de Jouy-en-Josas depuis le 26.09.1985, a inauguré les locaux plus vastes qui abritent désormais le musée. Les collections peuvent y être mieux présentées.

Il est surprenant que la famille de Jacques Toutain n'ait pas été invitée à l'inauguration,

CAR SOUVENONS NOUS

• c'est grâce à lui que, pour le grand public, Oberkampff et ses toiles ne sont pas restés dans l'oubli.

• c'est sous son mandat que le patrimoine foncier, historique, artistique et culturel de notre commune s'est considérablement enrichi.

Son nom n'ayant pas été cité dans aucun article paru dans la presse, nous voulions réparer cette omission.

RAPPEL

DE NOTRE POSITION

Une extension de l'ancien musée s'avérait nécessaire. Par contre le nouveau musée présente trois inconvénients :

- sa démesure, le seul aménagement de l'intérieur du château eut été suffisant ;
- son implantation, excentrée par rapport au centre historique de Jouy.
- son coût, la part restant à la charge de la commune, donc supportée par les contribuables, est trop lourde.

A ce jour, les sommes engagées s'élèveraient à 19 millions HT dont 11 millions à la charge de la commune, ceci pour 1 000 m² de surface rénoverée, 600 m² de surface neuve, l'aménagement des locaux et des abords du château.

Et quant au coût de fonctionnement...

MUSÉE OBERKAMPFF

CHATEAU DE MONTEBELLO

JOUY-EN-JOSAS
YVELINES



musée de la toile de jouy